

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AVEC SON NOUVEAU BOTTIN L'ANEM PRESENTE 600 ELUS EN CHARGE DE LA GOUVERNANCE DE LA MONTAGNE

Cette nouvelle édition, qui complète et succède à l'annuaire des parlementaires de l'ANEM, présente plus de 600 acteurs de la gouvernance montagne : parlementaires, présidents de région et de département, membres du Conseil national de la montagne (CNM) et des comités de massifs ainsi que du Comité directeur de l'ANEM. A l'image des adhérents de l'ANEM, cet ouvrage reflète la diversité des collectivités territoriales et des élus impliqués au quotidien dans la politique de la montagne.

A travers l'Acte II de la loi montagne (1) qui renforce ses instances dédiées, le législateur a donné à la gouvernance des territoires de montagne un nouvel élan. Pour cette raison, au moment de rééditer l'annuaire des parlementaires de la montagne, l'ANEM a choisi de présenter une galerie plus complète des représentants de la montagne en intégrant les élus locaux qui sont, au quotidien, les acteurs de cette nouvelle gouvernance.

Il donne une visibilité jusqu'ici inédite de ses organes dédiés que sont le Conseil national de la montagne et les comités de massif. Instances de débat et forces de proposition, ils œuvrent pour faire émerger et promouvoir les réponses aux problématiques spécifiques auxquelles sont constamment exposés les territoires de montagne.

Le Bottin des élus de la montagne, en rendant plus facilement identifiables et accessibles les femmes et les hommes, se veut un outil de mise en relation qui devrait contribuer à démultiplier initiatives et projets à destination des territoires de montagne et de leurs populations.

Commandez l'ouvrage sur le site de l'ANEM : www.anem.org

(1) Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2018 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis 35 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter les dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.